

Chers Luçois et Luçoises

À l'occasion de cette merveilleuse période des Fêtes, les membres du conseil municipal vous offrent leurs meilleurs vœux.

Que la joie de cette période remplisse vos cœurs tout au long de l'année 2012.

Que la magie de Noël vous apporte joie et gaieté dans vos foyers. Qu'elle soit le prélude d'une nouvelle année remplie de bonheur, de paix, de santé, de sérénité pour vous et ceux qui vous sont proches.

À tous ceux et celles qui s'impliquent bénévolement dans les organismes du milieu dans le but d'améliorer la qualité de vie des citoyens, nous vous disons merci et vous souhaitons une année remplie de reconnaissance.

Pour tous ceux qui ont connu des difficultés suite aux Grandes marées, que la prochaine année vous apporte la sérénité et la paix.

Gaston Gaudreault, maire

Joyeux Noël
et
Bonne Année

Sommaire

VŒUX DE NOËL

RAPPORT DU MAIRE SUR LA SITUATION FINANCIÈRE

INFORMATIONS MUNICIPALES

- Séances du conseil municipal, année 2012
- Collecte des sapins de Noël
- Collecte des ordures et de la récupération
- Abris d'hiver pour automobiles
- Stationnement dans les rues en période hivernale
- Bris d'aqueduc
- Offre d'emploi: pompier à temps partiel
- Message de prévention incendie
- Congé de la période des fêtes

COMMUNAUTAIRE

- Don à la Fabrique de Sainte-Luce
- Corporation de développement touristique de Sainte-Luce—bientôt 25 ans
- Retour du programme Éconologis
- Un livre sous le sapin
- Projet en arts plastiques de l'École Sainte-Luce
- Merci de la Fabrique Notre-Dame-de-la Paix
- Fête de Noël 2011, un grand succès
- Soirée reconnaissance de la Fabrique de Sainte-Luce

HORAIRE DES PATINOIRES, HIVER 2012



Rapport du maire sur la situation financière

Mesdames, Messieurs,

Je vous présente aujourd'hui mon rapport sur la situation financière de la Municipalité, tel que le prévoit le Code Municipal à l'article 955 et la loi sur le traitement des élus municipaux à son article 11.

L'exercice financier qui s'est terminé le 31 décembre 2010, a généré des revenus pour la Municipalité de 3 613 192 \$ alors que les charges de fonctionnement s'élevaient à 3 714 984 \$, ce qui a amené à un déficit de fonctionnement de l'exercice à des fins fiscales de 101 792 \$, le tout dû aux grandes marées.

À la fin de l'exercice financier 2010, la dette à long terme de la Municipalité était de 2 849 000 \$.

La charge de cette dette à long terme se répartit comme suit :

1.	Pour l'ensemble de la Municipalité	813 380 \$
2.	Pour une partie de la Municipalité	1 750 320 \$
3.	Dû par le Gouvernement du Québec	285 300 \$

Le pourcentage de la dette représente, à ce moment 1,2 % de la richesse foncière uniformisée de la Municipalité de Sainte-Luce qui est de 237 869 835 \$.

En 2010, le remboursement de la dette à long terme était de 277 300 \$, alors que les frais de financement étaient de l'ordre de 119 182 \$. Pour ce qui est de l'exercice financier 2011, nous évaluons être en mesure de dégager un léger surplus.

En 2011, nous avons été grandement accaparés par les activités de rétablissement suite au sinistre du 6 décembre 2010. Nos employés ont été fortement sollicités par ces activités.

Nous ne ferons pas la liste exhaustive des travaux réalisés suite aux grandes marées, mais mentionnons que les travaux de nettoyage des routes et des propriétés, la reconstruction d'une section de 250 mètres de la route du Fleuve Ouest et des travaux d'enrochement de la rive ont été importants parmi tous les travaux générés.

Malgré cette situation exceptionnelle, nous avons pu mener à terme plusieurs projets. Un ponceau à grand diamètre a été remplacé au rang 3 Ouest, la réparation des bords de l'étang numéro 1 aux étangs d'épuration, secteur Luceville, la réfection de l'aqueduc municipal dans le secteur du 270, route 132 Ouest.

Pour les travaux majeurs, nous sommes à compléter le prolongement de l'aqueduc route 132 Est. Les travaux se sont déroulés à notre satisfaction. L'ensemble des propriétaires concernés bénéficieront d'une eau propre à la consommation au cours des prochaines semaines.

Également, les travaux de remplacement de la conduite d'égout domestique sur une portion de la rue Saint-Alphonse sont en cours. Le remplacement de la conduite sera complété d'ici deux semaines.

Il y a également le développement Caron, qui est un développement résidentiel, qui sera mis en place au cours des prochaines semaines. Cet automne, les infrastructures d'égout et d'aqueduc seront mises en place ainsi que l'assiette de la rue. Au printemps 2012, les travaux seront complétés avec la bordure et le pavage.

Évidemment, comme vous le savez tous, nous allons procéder à la municipalisation du déneigement à Sainte-Luce. Nous procéderons donc à l'achat de machinerie et d'un bâtiment, afin d'être opérationnels le plus rapidement possible.

Rapport du maire... (suite)

Prochainement, nous procéderons à l'élaboration du budget pour l'année 2012. Soyez assurés que nous réaliserons cet exercice en ayant comme objectif de maintenir votre compte de taxes à son plus bas niveau possible, afin de respecter votre capacité de payer.

Pendant l'exercice budgétaire, nous analyserons et ferons la mise à jour du programme triennal des dépenses en immobilisation.

Comme l'an passé, tous les projets subventionnés de mise à niveau de nos infrastructures en égout, aqueduc et voirie seront priorisés.

Comme le prévoit l'article 11 de la loi sur le traitement des élus municipaux, voici la rémunération attribuée aux membres du conseil municipal, qui est le même depuis novembre 2009 :

- Le salaire du maire est fixé à 12 301,20 \$ par année;
- Le salaire de chaque conseiller est fixé à 4 100,40 \$ par année;
- Une allocation de dépenses au montant de 6 150,60 \$ par année est allouée au maire et une de 2 050,20 \$ par année pour les conseillers.

En 2011, le maire reçoit un salaire de 3 414,26 \$ comme membre du conseil de la MRC de La Mitis, ainsi qu'une allocation non-imposable de 1 707,13 \$.

Je dépose également la liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 25 000 \$ conclus durant la dernière année, ainsi que la liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 2 000 \$ conclus au cours de la même période, avec un même contractant lorsque l'ensemble de ces contrats comporte une dépense totale qui dépasse 25 000 \$.

LISTE DES CONTRATS

- Asphalte GMP Inc.	31 112,93 \$
- BPR Groupe-conseil	42 630,39 \$
- Les Entreprises Claveau Ltée	124 525,98 \$
- La compagnie Jaffa Inc.	76 545,70 \$
- Banville et Coulombe	31 171,68 \$
- Écocentre de la Mitis	62 463,59 \$
- Excavations Dany Desrosiers	32 075,16 \$
- Financière Banque Nationale	146 755,44 \$
- Génivar Inc.	62 236,92 \$
- Hydro-Québec	25 360,66 \$
- Construction Gilles Langlois	70 851,73 \$
- Mini Excavation Éric Dufour	156 045,58 \$
- Les Pavages Laurentiens	75 544,43 \$
- Roche Ltée	43 207,35 \$
- SNC-Lavalin Inc.	75 259,68 \$
- SSQ Société d'assurance-vie Inc.	37 837,81 \$
- Yvon Lachance & Fils Inc.	305 045,03 \$

Vous trouverez également ci-joint un tableau regroupant les différents règlements d'emprunt de la Municipalité au 31 décembre 2010.

Gaston Gaudreault, maire

Rapport du maire... (suite)

SERVICE DE LA DETTE

RÈGLEMENTS D'EMPRUNT ET EMPRUNTS À LONG TERME

	No de régl.	Objet du règlement	Date d'émission	Terme en année	Solde au 31-12-10
RÈGLEMENTS D'EMPRUNT	358-93	Réhabilitation aqueduc / Route 132	1994	20	56 800.00 \$
	389-97	Construction égout / bassins aérés	1998	20	499 800.00 \$
	392-98	Construction égout / bassins aérés	1999	20	1 221 100.00 \$
	R-2002-27	Approvisionnement et traitement eau	2005	10	55 300.00 \$
	R-2003-33	Parc industriel	2005	20	32 000.00 \$
	R-2003-36	Égout Luc Babin	2005	20	12 600.00 \$
	R-2003-37	Côte de l'Anse / Route 298 / rue des Villas	2004	20	138 000.00 \$
	R-2003-38	Aqueduc Rang 2 Est	2005	20	16 500.00 \$
	R-2003-40	Égout Route 132 Ouest	2004	20	57 000.00 \$
	R-2004-53	Aqueduc / pavage	2006	15	69 400.00 \$
	R-2005-59	Pavage rues Eudore-Allard / Côte / Coquillages	2006	10	75 100.00 \$
	R-2006-70	Camions incendie	2008	10	267 300.00 \$
	R-2006-71	Pérennité - Étangs aérées (secteur Luceville)	2008	15	135 500.00 \$
	R-2009-121	Aqueduc Fleuve Ouest	2010	20	168 600.00 \$
DLT	Contrat	Acquisition de terrain - Jean-Eudes Caron	2010	4	44 000.00 \$
	Total				2 849 000.00 \$

Informations municipales

SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

Les séances du conseil municipal ont lieu au Centre Gabriel-Nadeau, 1 rue Langlois, à compter de 20 h, aux dates suivantes pendant l'année 2012:

- Lundi 9 janvier
- Lundi 6 février
- Lundi 5 mars
- Lundi 2 avril
- Lundi 7 mai
- Lundi 4 juin
- Lundi 9 juillet
- Lundi 6 août
- Lundi 10 septembre
- Lundi 1^{er} octobre
- Lundi 5 novembre
- Lundi 3 décembre

Le projet d'ordre du jour sera disponible sur le site Internet de la Municipalité le matin de la tenue de chacune des séances, à l'adresse suivante:
www.sainteluce.ca



COLLECTE DES SAPINS DE NOËL

La période des fêtes est à nos portes et il sera bientôt temps de décorer sa maison d'un magnifique arbre de Noël. Votre arbre égayera votre atmosphère et remplira votre maison d'une agréable senteur.

Après les fêtes, lorsque vous voudrez disposer de cet élément de verdure, pourquoi le mettre aux rebuts ? Les arbres de Noël font eux aussi partie des matières qu'on peut recycler ou réutiliser, et ainsi contribuer à l'amélioration de notre environnement.

La Municipalité de Sainte-Luce en collaboration avec la MRC de La Mitis, invite donc toute la population à venir déposer leur arbre de Noël dépouillé de ses décorations au stationnement de l'édifice municipal de Sainte-Luce, au 1, rue Langlois, jusqu'au **samedi 15 janvier, de 8 h à 16 h**. Les sapins seront ensuite déchiquetés et réutilisés. C'est un petit geste simple qui permet de protéger notre environnement.

Collecte des ordures et de la récupération 2012


Sainte-Luce, Route 132, route du Fleuve et rues

JANVIER							FÉVRIER							MARS							AVRIL						
D	L	M	J	V	S		D	L	M	J	V	S		D	L	M	J	V	S		D	L	M	J	V	S	
1	2	3			7		1	2	3	4		8		4	5	6	7		8		1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14	5	6	7	8	9	10	11	11	12	13	14	15	16	17	8	9	10	11			
15	16	17	18			21	12	13	14	15		18		18	19	20	21	22	23	24	15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28	19	20	21	22	23	24	25	18	19	20	21	22	23	24	22	23	24	25			
29	30	31					26	27	28	29				25	26	27	28				29	30					
MAI							JUIN							JUILLET							AOÛT						
D	L	M	J	V	S		D	L	M	J	V	S		D	L	M	J	V	S		D	L	M	J	V	S	
1	2	3	4	5			1	2	3	4		9		1	2	3	4		7		1	2	3	4	5	6	7
6	7	8	9		12		3	4	5	6		15		8	9	10	11	12	13	14	5	6	7	8			
13	14	15	16	17	18	19	10	11	12	13	14	15	16	15	16	17	18	19	20	21	12	13	14	15	16	17	18
20	21	22	23			26	17	18	19	20		23		22	23	24	25		28		19	20	21	22	23	24	25
27	28	29	30	31			24	25	26	27	28	29	30	29	30	31				26	27	28	29				
SEPTEMBRE							OCTOBRE							NOVEMBRE							DÉCEMBRE						
D	L	M	J	V	S		D	L	M	J	V	S		D	L	M	J	V	S		D	L	M	J	V	S	
2	3	4	5	6	7	8	1	2	3	4	5	6	1	2	3	4	5	6	1	2	3	4	5	6			
9	10	11	12	13	14	15	7	8	9	10	11	12	7	8	9	10	11	12	7	8	9	10	11	12			
16	17	18	19	20	21	22	14	15	16	17	18	19	13	14	15	16	17	18	10	11	12	13	14	15			
23	24	25	26			29	21	22	23	24		27		20	21	22	23	24	25	16	17	18	19	20	21		
30							28	29	30	31			25	26	27	28	29	30	23	24	25	26	27	28			
31																			30	31							

 Collecte des résidus verts

 Collecte de la récupération

 Collecte des ordures

 Collecte des encombrants

Collecte des ordures et de la récupération 2012

Secteur Luceville et rangs

JANVIER							FÉVRIER							MARS							AVRIL									
D	L	M	J	V	S	S	D	L	M	M	J	V	S	S	D	L	M	M	J	V	S	S	D	L	M	M	J	V	S	S
1	2	3	4	5	6	7	5	6	7	8	9	10	11	4	5	6	7	8	9	10	11	1	2	3	4	5	6	7		
8	9	10	11	12	13	14	12	13	14	15	16	17	18	11	12	13	14	15	16	17	18	8	9	10	11	12	13	14		
15	16	17	18	19	20	21	19	20	21	22	23	24	25	18	19	20	21	22	23	24	25	15	16	17	18	19	20	21		
22	23	24	25	26	27	28	26	27	28	29	30	31		25	26	27	28	29	30	31		22	23	24	25	26	27	28		
29	30	31																				29	30							

MAI							JUIN							JUILLET							AOÛT									
D	L	M	J	V	S	S	D	L	M	M	J	V	S	S	D	L	M	M	J	V	S	S	D	L	M	M	J	V	S	S
1	2	3	4	5	6	7	3	4	5	6	7	8	9	1	2	3	4	5	6	7	5	6	7	8	9	10	11			
8	9	10	11	12	13	14	10	11	12	13	14	15	16	8	9	10	11	12	13	14	12	13	14	15	16	17	18			
15	16	17	18	19	20	21	17	18	19	20	21	22	23	15	16	17	18	19	20	21	19	20	21	22	23	24	25			
20	21	22	23	24	25	26	24	25	26	27	28	29	30	22	23	24	25	26	27	28	12	13	14	15	16	17	18			
27	28	29	30	31										29	30	31					19	20	21	22	23	24	25			

SEPTEMBRE							OCTOBRE							NOVEMBRE							DÉCEMBRE									
D	L	M	J	V	S	S	D	L	M	M	J	V	S	S	D	L	M	M	J	V	S	S	D	L	M	M	J	V	S	S
1	2	3	4	5	6	7	1	2	3	4	5	6	7	1	2	3	4	5	6	7	2	3	4	5	6	7	8			
8	9	10	11	12	13	14	8	9	10	11	12	13	14	8	9	10	11	12	13	14	9	10	11	12	13	14	15			
15	16	17	18	19	20	21	14	15	16	17	18	19	20	15	16	17	18	19	20	21	16	17	18	19	20	21	22			
20	21	22	23	24	25	26	21	22	23	24	25	26	27	22	23	24	25	26	27	28	23	24	25	26	27	28	29			
27	28	29	30	31			28	29	30	31				29	30	31					23	24	25	26	27	28	29			



Collecte des résidus verts



Collecte de la récupération

Collecte des ordures



Collecte des encombrants

Informations municipales (suite)

ABRIS D'HIVER POUR AUTOMOBILES

Les abris d'hiver pour automobiles ainsi que les abris d'hiver pour les accès piétonniers au bâtiment principal peuvent être installés durant la période allant du 1^e octobre d'une année au 30 avril de l'année suivante s'ils répondent aux conditions suivantes :

- un maximum d'un (1) abri d'hiver pour automobile ainsi que d'un (1) abri d'hiver pour les accès piétonniers est autorisé par logement;
- l'abri d'hiver pour automobile doit être érigé sur un espace de stationnement ou sur une allée d'accès à cet espace;
- l'abri d'hiver doit être installé à une distance minimale d'un (1) mètre de la ligne avant de la propriété;
- l'abri d'hiver doit être installé à une distance minimale de 1,5 mètre d'une borne-fontaine;
- la hauteur maximale d'un abri d'hiver est de 2,5 mètres;
- Les matériaux utilisés doivent être des panneaux de bois peints ou traités ou une structure de métal recouverte d'une toile imperméabilisée ou de tissu de polyéthylène tissé et laminé d'une épaisseur minimum de 0,15 mm, ou d'un matériau équivalent;
- un abri d'auto peut être fermé durant la même période au moyen des mêmes matériaux;
- le terrain est occupé par un bâtiment principal.

STATIONNEMENT DANS LES RUES

Période hivernale

Le règlement R-2009-107 stipule entre autre qu'il est interdit de stationner ou d'immobiliser son véhicule sur le chemin public, entre 23 h et 7 h, du 15 octobre au 15 mai inclusivement, et ce, sur tout le territoire de la municipalité de Sainte-Luce.

La Sûreté du Québec est responsable de l'application du règlement.

BRIS D'AQUEDUC

Dorénavant, les résidents concernés par une coupure d'eau due à un bris soudain d'aqueduc seront informés par la sirène et le porte-voix d'un véhicule du service incendie municipal.

En ce qui concerne les coupures d'eau prévisibles, dues par exemple à une réparation majeure, chaque résident concerné sera informé au préalable par un mémo distribué à son domicile, indiquant la période et la durée de la réparation.

OFFRE D'EMPLOI

Pompier à temps partiel

Le Service incendie de Sainte-Luce est à la recherche de personnes intéressées à travailler comme pompiers à temps partiel.

La Municipalité offre toute la formation nécessaire.

Pour obtenir de plus amples informations ou pour postuler, veuillez communiquer avec le Directeur du service incendie. M. Gilles Langlois au numéro (418) 739-4317 ou par courrier électronique à gilleslanglois@sainteluce.ca.

PRÉVENTION INCENDIE

Avec l'arrivée du temps des fêtes :

- Utiliser un sapin artificiel plutôt qu'un sapin naturel.
- Éteindre les décorations électriques dès qu'on sort et au moment d'aller au lit.
- Surveiller enfants et animaux domestiques lors de l'utilisation de chandelles d'ambiance. Placer ces dernières dans des chandeliers sécuritaires. Les éteindre lorsqu'on quitte la pièce.
- Ne pas surcharger les prises de courant et les cordons de rallonge.
- Garder les sorties bien dégagées, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur.
- S'assurer que les avertisseurs de fumée fonctionnent.
- Préparer un plan d'évacuation et s'exercer à évacuer.

Votre service de prévention des incendies

Paul Martineau

Technicien en prévention des incendies

Municipalité de Sainte-Luce

Téléphone : 418-739-3589

Télécopieur: 418-739-5946



CONGÉ DE LA PÉRIODE DES FÊTES

Les bureaux de la Municipalité seront fermés du jeudi 22 décembre 2011 au mardi 3 janvier 2012 inclusivement.

Un service sera disponible pour les urgences municipales, tel un bris d'aqueduc, au (418) 732-0298. Pour un incendie ou le transport ambulancier, veuillez composer le 911.

Communautaire

Don d'UNIMAT à la Fabrique de Sainte-Luce !

Suite aux dommages causés par les grandes marées de décembre dernier, la Coop fédérée Unimat et ses partenaires ont organisé une Grande corvée afin de recueillir des fonds pour venir en aide aux organismes à but non lucratif de la région, victimes des grandes marées et en besoin de support financier, mais n'ayant pas droit aux indemnités gouvernementales.

C'est ainsi que Les Centres de rénovation de la région ont récemment versé la somme de 2 500\$ à la Fabrique de Sainte-Luce permettant ainsi l'achat et la plantation de 630 plants de seigle des mers (appelé aussi élyme des sables) pour consolider une partie des berges du cimetière marin de Sainte-Luce-sur-mer qui ont été grandement fragilisées par les grandes marées de décembre 2010.

Pour Sainte-Luce, le travail s'est effectué avec la collaboration très étroite du gérant du Centre de Rénovation UNIMAT de La Mitis, Monsieur Gérald Pelletier.

Aussi, les membres du Conseil de la Fabrique de Sainte-Luce remercient chaleureusement la direction et le personnel des Centres de Rénovation UNIMAT et plus particulièrement Monsieur Gilles Blaquière, directeur du secteur commerce au détail de la Coop Purdel de Bic, qui ont permis la réalisation de ces travaux.

Sur la photo jointe, vous pouvez voir la plantation du seigle des mers qui consolidera les berges et MM. Lucien Dionne, président du Conseil de Fabrique de Sainte-Luce et Gérald Pelletier, gérant du Centre de Rénovation UNIMAT de La Mitis.



BIENTÔT 25 ANS

Le décompte est inexorablement et irrésistiblement commencé. La Corporation de développement touristique de Sainte-Luce fêtera bientôt ses 25 ans d'existence. Quelque 25 années à inciter le monde à jouer dans le sable. Environ un quart de siècle à promouvoir les attraits luçois aux quatre coins de la province. Et grosso modo, 300 mois à développer et soutenir l'industrie touristique luçoise.

Le bilan des réalisations s'avère très appréciable. L'élément majeur demeure sans contredit l'aménagement de la promenade de l'Anse-aux-Coques, qui à son inauguration a créé un nouveau souffle dans l'industrie touristique locale, en plus de rendre jaloux tous les résidents des agglomérations voisines. On ne peut pas oublier aussi le fameux concours de sculptures de sable qui positionne la municipalité de Sainte-Luce comme la destination vacances pour les amateurs de plage au Bas-Saint-Laurent. Au calendrier des activités estivales, la corporation mise depuis plus de sept ans sur un autre événement de premier plan, soit le symposium de sculptures sur bois baptisé les Sculpturales. Cette rencontre annuelle de sculpteurs talentueux permet la réalisation d'œuvres originales qui embellissent toute notre collectivité. En dernier lieu, notre corporation dynamise sa communauté en engageant année après année des étudiants qui ont pour fonction de voir à l'animation de la plage de l'Anse-aux-Coques.

Le secret de la réussite de notre corporation réside dans les nombreux bénévoles qui la soutiennent et l'animent inlassablement depuis 1987. C'est aussi l'engagement volontaire de nombreux partenaires et commanditaires qui par leurs dons ou par leurs actions contribuent à soutenir notre mission première soit la promotion, l'animation et le développement touristique de Sainte-Luce. Nous désirons profiter dès maintenant de l'occasion qui nous est offerte pour accorder nos plus sincères remerciements à tous les bénévoles de l'ombre et à nos précieux partenaires et commanditaires pour leur appui indéfectible au cours de ces 25 dernières années.

Finalement, nous tenons à souhaiter à l'approche du temps des fêtes un joyeux Noël et une bonne année 2012 à toutes les Luçoises et à tous les Luçois.

François Loiselle, secrétaire

Communautaire (suite)

RETOUR DU PROGRAMME ÉCONOLOGIS



Éconologis

Le programme Éconologis du Ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF) est de

retour pour la saison 2011-2012. Des centaines de ménages à budget modeste du Bas-Saint-Laurent peuvent bénéficier de conseils et de services en efficacité énergétique, leur permettant de bien se préparer pour l'hiver tout en améliorant le confort de leur résidence.

Éconologis comprend **deux volets** distincts entièrement **gratuits**. Le premier inclut des conseils personnalisés en ce qui a trait au chauffage, à l'eau chaude, aux appareils ménagers et à l'éclairage. Un technicien procède également à des travaux mineurs de calfeutrage et à l'installation de produits économiseurs d'énergie.

Le deuxième volet concerne le remplacement par un maître-électricien de thermostats existants par des modèles électroniques, sous certaines conditions. Ceux-ci optimiseront le chauffage du domicile. Ce service est également gratuit.

Pour bénéficier du programme Éconologis, il suffit de recevoir une facture d'énergie (électricité ou mazout) pour le chauffage principal du domicile et de rencontrer les seuils de revenu. De plus, aucune visite ne doit avoir été effectuée à l'adresse au cours des cinq dernières années pour l'un ou l'autre des occupants. Une personne ou une famille ayant déménagé peut être admissible à nouveau.

Éconologis est un programme saisonnier du MRNF qui offre des conseils personnalisés et des produits liés à l'efficacité énergétique à la maison, peu importe la forme d'énergie utilisée. Au Bas-St-Laurent, l'ACEF du Grand-Portage livre le programme d'un bout à l'autre du territoire pour la saison 2011-2012.

Pour obtenir plus d'informations et pour vérifier leur admissibilité, les résidents des MRC de Rimouski-Neigette, Matapédia, Mitis et Matane téléphonent au 1-866-762-0269.

UN LIVRE SOUS LE SAPIN

C'est ce que vous souhaitent les bénévoles de vos bibliothèques municipales.



Ils vous invitent également à voir deux collections temporaires : l'une composée de livres sur Noël, l'autre sur les contes et légendes du Québec. Ces collections sont présentées dans le secteur Sainte-Luce.

Horaire

Secteur Sainte-Luce : le mercredi de 19 h à 21 h, le dimanche de 10 h à 12 h; fermée le 25 décembre et le 1^{er} janvier.

Secteur Luceville : le mardi de 13 h 30 à 16 h 30, le mercredi de 19 h 30 à 21 h; fermée le 27 et le 28 décembre ainsi que le 3 et le 4 janvier.

ÉCOLE SAINTE-LUCE

PROJET EN ARTS PLASTIQUES « MOSAÏQUE »

SEMAINE DE LA COOPÉRATION, DU 16 AU 22 OCTOBRE 2011

Nous aimerions féliciter les étudiants de l'École Sainte-Luce et leur enseignant, Emmanuel Tremblay, pour leur magnifique projet réalisé en arts plastiques d'une « Mosaïque » installée à l'entrée intérieure de l'école.

Par la même occasion, nous tenons à remercier notre partenaire « la Caisse Desjardins des Versants du Mont-Comi » pour leur engagement et solidarité dans ce beau projet de la collectivité.

Manon Tremblay, directrice
École Sainte-Luce



Bravo pour cette oeuvre d'art!!!

Communautaire (suite)

FABRIQUE NOTRE-DAME-DE-LA-PAIX

Sooper du 5 novembre 2011

Le souper de la Fabrique Notre-Dame-de-la-Paix, qui s'est déroulé le 5 novembre dernier, a rapporté un profit net de **6 771,51 \$**. Nous tenons à remercier de façon bien particulière tous nos *commanditaires*, nos *donateurs* et tous les *bénévoles* qui ont collaboré à la réalisation de cette activité. Merci également à vous toutes et tous qui avez si bien répondu à notre invitation. Cet événement a été une belle occasion de se rencontrer, de fraterniser, d'échanger et de s'amuser. On se dit donc à l'an prochain !

Assemblée de la Fabrique Notre-Dame-de-la-Paix
Martine Plante, présidente

FÊTE DE NOËL 2011

Un grand succès

La fête de Noël 2011 fut un grand succès, avec la participation de plus de 300 personnes. 102 cadeaux ont été distribués aux enfants de 10 ans et moins.

Merci aux parents bénévoles qui ont organisé l'événement. Merci également aux bénévoles du Cercle des Fermières de Sainte-Luce, aux pompiers et aux amis qui ont aménagé la salle, préparé et servi le repas. Merci également à nos commanditaires.

Super C Rimouski: nourriture pour une valeur de 850 \$
200 \$: Caisse populaire des Versants du Mont-Comi.

100 \$: Fidèle Tremblay inc, Pharmacie Alain Thibault,
Abattoir de Luceville, Translord inc.,
Mme Danielle Doyer, députée.

75 \$: Épicerie CH Bernier, Construction Alain Pelletier,
Quincaillerie Sainte-Luce-Luceville,
Les Excavations Dany Desrosiers.

50 \$: Électro Service MP inc, Groupe Réjean Claveau,
Remorquage provincial Jacques d'Anjou,
Esthétique Électrolyse Line Tétreault, Projexco ,
Épicerie Pineault, Centre dentaire Mitis,
Clinique vétérinaire de Luceville, Kopilab. Roy
Beaulieu Boudreau Bélanger avocats.

25 \$: Construction Gilles Langlois, Restaurant Trémoni,
Isolation GS inc., Salon de quilles de Luceville,
Resto Chez Dan, Marché Ste-Luce inc.,
Nelson Banville arpenteur géomètre,
Garage Gilles Desrosiers.

FABRIQUE DE SAINTE-LUCE

Soirée reconnaissance

Le 11 novembre dernier avait lieu la soirée de reconnaissance des bénévoles qui oeuvrent à la Fabrique de Sainte-Luce; plus de 40 personnes étaient présentes.

Lors de cette rencontre, le "PRIX HOMMAGE PIERRETTE-ROUSSEL" a été remis. C'est Madame Rollande Racine qui en est la récipiendaire pour 2011-2012.



Cette dame est bien connue dans la paroisse pour son implication. Elle a déjà été portière, chanteuse et depuis de nombreuses années elle assume la responsabilité des lampions, qui sont une importante source de revenus pour la Fabrique. Elle prend cette activité bien à coeur, car même durant des périodes où sa santé n'était pas au rendez-vous, elle s'occupait de trouver des solutions pour assurer le service.

Madame Racine est un exemple que l'action et le travail gardent la forme, car elle porte fièrement 90 ans de dynamisme, la photo ci-jointe en est un témoignage !

Cette remise de prix de reconnaissance en est à sa 3e édition qui, par alternance, souligne le travail d'une femme ou d'un homme d'exception. La première récipiendaire a été Madame Andréa St-Laurent pour 2009-2010 et Monsieur Josaphat Ross en 2010-2011.

Il faut dire et redire que cette occasion de célébrer est surtout un moment privilégié pour remercier chaleureusement le travail de toutes les personnes qui donnent du temps pour que la Fabrique de Sainte-Luce demeure vivante dans la communauté ! MERCI à chaque bénévole.

HORAIRE DES PATINOIRES Hiver 2012

HEURE	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI	DIMANCHE
13 h à 15 h	Jusqu'au 8 janvier 2012: patinage libre À compter du 9 janvier 2012: fermée						
15 h à 17 h	Jusqu'au 8 janvier 2012: hockey libre À compter du 9 janvier 2012: fermée						
17 h à 18 h	FERMÉ						
18 h à 19 h 30	Patinage libre	Moitié / moitié	Patinage libre	Moitié / moitié	Moitié / moitié	Moitié / moitié	
19 h 30 à 21 h 45	Hockey libre						
22 h	21 h 45: Fermeture des patinoires		22 h: Fermeture du pavillon des loisirs et du Centre Gabriel-Nadeau				

L'horaire des patinoires est sujet à changement sans préavis.

Pour informations: Jean-Claude Molloy, coordonnateur des loisirs, (418) 739-3393

Patinoire du secteur Luceville, (418) 739-3755

Patinoire Sainte-Luce, (418) 739-1276

